Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le 21/10/2024
ID : 003-250300233-20241018-DEL241810C057-DE

SDE 03
Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier

territoire d'énergie

COMITÉ SYNDICAL
du 18 octobre 2024 à 15h00

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES
Composant le Comité Syndical : 66

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE
Présents : 37

Le 18 octobre 2024 à 15H00, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SDE 03 – 11 Les Sapins à Yzeure, sous la présidence de Monsieur Yves SIMON, Président.

ETAIENT PRESENTS :
Madame Elise BOULON, Messieurs Henri SARRE, Olivier GUIOT, Alain MERCIER, Vice-Présidents,

Messieurs Jean CARTERON, Jean-Louis CORBON, François HUGUET *suppléant de Madame Annie DAUPHIN*, Messieurs Pierre DELUDET, Jean-Christophe DODAT, Madame Michèle DUFFAULT, Monsieur Mathieu FONTAINE, Madame Odile FRANCHISSEUR, Messieurs Alain JALICOT, Jean-Paul JOUBERT, Gilbert LAPP, Madame Dominique LEGRAND, Messieurs Didier MARTINANT, Bruno MERLE, René MYX, Pascal PALAIN, Madame Laëtitia PLANCHE, Messieurs Jean-Paul REVERSAT, Gilles SEGAUD, Madame Valérie GORISSE *suppléante de Monsieur Pascal THEVENOUX*, Messieurs Alain VÉNUAT, Thierry VERGE, Patrick VIVET.

Pour les communautés de communes et d'agglomérations adhérentes :
Messieurs Daniel BEAULATON, Yves PETIOT *suppléant de Monsieur Daniel GUEULLET*, Bernard DECOUCOUX *suppléant de Monsieur Gilles JOURNET*, Jean-Pierre LECORNET, Jean-Michel PALLIOT, Yves PLANCHE, Michel RAJAUD, Romain DEJEAN, Frédéric VERDIER.

ASSISTAIT EN VISIOCONFÉRENCE : Madame Charlotte BENOIT.

ETAIENT EXCUSÉS :

Messieurs Sylvain BELLINI, Jean-François BOURGEOT, Gilles DUBOISSET, Christophe DUCHON, Mesdames Geneviève FAUCHARD, Pascale FOUCAULT, Messieurs Mathieu GEFFRAY, Jean-Pierre GENESTE, Philippe GLOMOT, Jean-Paul LAMOINE, Sébastien LASCAUX, Hugues MARCAUD, Xavier MAUPAIN, Sébastien MEIGNIN, Jean-Claude POTHIER, Madame Christine PRIEUR, Messieurs René PRONCHERY, François REGNAULT.

Pour les communautés de communes et d'agglomérations adhérentes :
Madame Caroline BARDOT, Messieurs Hervé BAUDOIN, Jean-Luc BERNARD, Philippe BUSSERON, Michel CHEYMOL, Pierre HORMIERE (décédé), René MARTIN, Jérôme PERNELLE, Daniel RONDET, Madame Véronique TRIBOULET.

Assistaient également à la séance :
Monsieur Christian CHITO, Conseiller Départemental,
Monsieur Bertrand LENOIR, Directeur général du SDE 03,
Madame Mélanie RAMIS, Directrice du pôle Administration Générale du SDE 03,
Madame Sandrine MASQUELET, Directrice du pôle Energie du SDE 03,
Monsieur Yves MOREL, Directeur du pôle Réseaux du SDE 03,
Monsieur Joël LAMBERT, Responsable du pôle Données et Patrimoine du SDE03.

Monsieur Patrick VIVET est désigné secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le 21/10/2024
ID : 003-250300233-20241018-DEL241810C057-DE

PARTICIPATION DES ADHERENTS AUX FRAIS D'INSTALLATION DE NOUVELLES IRVE

Depuis la modification statutaire du 23 décembre 2014, le SDE 03 est compétent pour installer et gérer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
Dans le cadre de cette compétence, le SDE 03 a déployé en 2016, 75 bornes afin de mailler l'intégralité du Département de l'Allier en IRVE. Le déploiement de ces bornes a été financé par l'ADEME, le Conseil Départemental de l'Allier, les fonds propres du SDE 03, et par le paiement d'une participation des communes sur lesquelles une borne était installée. Cette participation était de 800 €.

Depuis 2020, la gestion de ce service public a été confié à un délégataire de service public (SPBR1), en groupement avec 11 autorités concédantes de la région Auvergne-Rhône-Alpes et PACA.

Il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer le nombre de bornes gérées par le SDE 03 pour adapter le service aux besoins du public.

Il est proposé d'adopter les conditions financières suivantes dans le cadre du déploiement de nouvelles bornes :

1- Installation de nouvelles bornes à l'initiative du SDE 03 ou du délégataire

Communes ayant transféré la perception de la TICFE :
800 € HT de participation à l'investissement par borne
Fonctionnement à la charge du SDE 03

Communes n'ayant pas transféré la perception de la TICFE :
1 500 € HT de participation à l'investissement par borne
Fonctionnement à la charge du SDE 03

2- Installation de nouvelles bornes à l'initiative d'une commune ou d'une intercommunalité

Investissement et fonctionnement à la charge de la commune ou de l'intercommunalité demandeuse, selon les modalités ci-dessous explicitées :

Le fonctionnement sera facturé 1 500 € HT/an/ borne supplémentaire installée lorsque l'initiative de l'installation provient d'une commune ou d'une intercommunalité.

A titre d'information, les coûts d'investissement suivants sont supportés par le SDE 03 pour l'installation, le raccordement et l'aménagement à réaliser lors de l'ajout d'une borne :

- Fourniture borne rapide 50 kW : **26 666,29 €**

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le 21/10/2024
ID : 003-250300233-20241018-DEL241810C057-DE

- Fourniture borne semi-rapide 25 kW : **22 165,65 €**
- Raccordement : 25kW : **2 171,56€** // 50kW : **5 063,22 €**
- Aménagement : **2 480, 96 €**

Il est proposé aux membres du Comité d'approuver ces nouvelles conditions de participation des adhérents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SDE 03,
Considérant le Schéma de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques approuvé par le comité syndical du 22 septembre 2023,

Après délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la participation des adhérents aux frais d'installation de nouvelles IRVE selon les modalités suivantes :

  - **Installations de nouvelles bornes à l'initiative du SDE 03 ou du délégataire**
    - Communes ayant transféré la perception de la TCCFE :
      800 € HT de participation à l'investissement par borne
      Fonctionnement à la charge du SDE 03

    - Communes n'ayant pas transféré la perception de la TCCFE :
      1 500 € HT de participation à l'investissement par borne
      Fonctionnement à la charge du SDE 03

  - **Installation de nouvelles bornes à l'initiative d'une commune ou d'une intercommunalité**
    - Investissement et fonctionnement à la charge de la commune ou de l'intercommunalité demandeuse selon le barème suivant :
      - Fonctionnement : 1 500€ HT/an/borne supplémentaire installée
      - Investissement : suivant coût réel d'installation

Fait et délibéré à Yzeure le 18 octobre 2024
Le Président du SDE03,

Yves SIMON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'ALLIER SDE 03